

l'indépendant

1.10 €



LE SÉNONAIS
Libéré

7 Place de la République - 89100 Sens Cedex.
Tél. : 03 86 65 03 28 Fax : 03 86 64 00 17
E-mail : independantdelyonne@wanadoo.fr

de l'Yonne

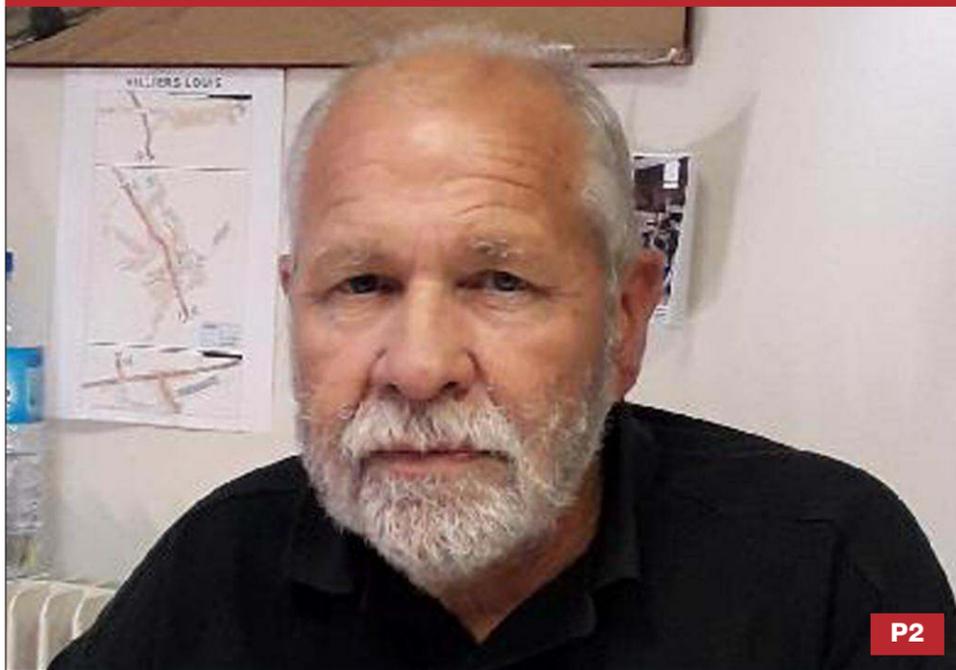
1140

L'hebdo du vendredi

* Cette édition a été mise en page depuis la région de San Francisco aux Etats-Unis (voir p3)

IL EST LE MAIRE DE VILLIERS LOUIS

Jean-Louis Gaujeard, Villersois pure souche



P2

ECONOMIE

Coworking et télétravail un avenir sur Sens ?



P4

SENS/PORTRAIT

Alexandre Bernard ou l'atelier d'Alexandre



P6

SENS

Alexandre Golli et les voitures sans permis



P5

SENS/PETITION

Vers une interdiction de l'exploitation d'animaux sauvages dans les cirques

P4

ENTREPRISE

Transmission d'entreprise : deux exemples dans l'Yonne

P8

ENTREPRISE Coworking et télétravail comptent bien prendre pied à Sens.

Plus que du coworking : une communauté

Créé en 2008, le centre d'affaires Euripole souhaite aujourd'hui aider davantage les créateurs d'entreprise à développer leur activité et améliorer les conditions de travail des salariés sénonais.

Le centre d'affaires Euripole soufflait en juillet ses dix bougies. A l'époque, Thierry Hoffmann, alors directeur général du groupe suédois Sudsvik, spécialisée dans le nucléaire, recherche des locaux afin d'y implanter une antenne française. Faute d'espace susceptible d'accueillir ce groupe en pleine expansion, Thierry Hoffmann opte pour le modulaire avec aussi pour ambition de créer une pépinière d'entreprises. Un bâtiment de 600 m² est donc érigé dans la zone des Vauguilletes à Sens sous l'égide de la SCI La Belle Etoile gérée par sa conjointe Patricia Bocquet. L'initiative avait créé 40 emplois voire généré jusqu'à 100 postes en comptant les intérimaires.

■ Accompagner les entrepreneurs

Depuis le mois d'avril, Euripole relance son projet de pépinière. Coworking, location de bureaux, domiciliation simple ou encore domiciliation avec poste fixe, diverses formules tendent à satisfaire les entrepreneurs.

Mais aujourd'hui, Thierry Hoffmann aspire avant tout à mettre ses quarante années d'expérience au service des créateurs d'entreprises. L'homme d'affaires se défend de marcher sur les plates-bandes de la CCI de l'Yonne. Pour lui, force est de constater un

besoin d'accompagnement technique et administratif auquel il souhaite répondre tout bonnement.

« On estime, Patricia et moi, qu'avec nos 40 ans d'entreprise, maintenant, c'est à nous de rendre aussi aux autres ». En projet, même, un guide des aides à la création d'entreprise dédié aux entrepreneurs du département de l'Yonne.

Parmi les bénéficiaires de cette pépinière, Mamacom, en cours de création. Il y a quelques mois, Marjorie et Maureen ont décidé de mettre à profit leur expérience en matière de gestion de réseaux sociaux en créant une entreprise spécialisée en community management.

L'objectif étant de proposer aux entreprises un plan de communication sur les réseaux sociaux afin de valoriser leur image.

Evoluer dans cet espace de travail leur offre la possibilité de débiter sans trop de contrainte matérielle. L'open space permettant également de travailler dans une ambiance de franche camaraderie et d'entraide.

Car c'est aussi le fer de lance d'Euripole, former une véritable communauté plus qu'un espace de coworking avec des entreprises isolées.

■ Location de bureaux pour du télétravail : une option avantageuse

« Le télétravail chez Euripole,



Espace de coworking d'Euripole

ce n'est pas un vœu pieu, c'est une réalité » affirme Thierry Hoffmann. Il faut dire qu'en France, moins de 20% des salariés bénéficient de cette forme de travail comparé à la Finlande qui avoisine les 40%. Malgré tout, les Français sont de plus en plus demandeurs. Et Euripole compte bien continuer à contribuer à l'expansion de ce mode de vie. D'autant que le nombre d'Icaunais tra-

vallant à Paris va crescendo depuis de nombreuses années. Ils sont aujourd'hui 11.750, dont 8500 Sénonais, contraints de supporter 4 heures de trajet par jour en moyenne.

Mais les managers français sont frileux de ce point de vue avec une peur d'une perte de contrôle sur les salariés potentiellement fumistes une fois installé hors de leur champ de

vision.

Pourtant, une étude de l'OBERGO (Observatoire du télétravail et de l'Ergostressie) réalisée en 2018 révèle qu'une meilleure qualité de leur vie personnelle et une réduction du stress engendrent une amélioration de la productivité des salariés pour l'entreprise et une augmentation de la qualité du travail produit. ■

Floriane BOIVIN

Sens

PROTECTION ANIMALE Vers une interdiction de l'exploitation d'animaux sauvages dans les cirques

Une pétition, lancée il y a deux semaines par une Sénonaise à l'attention de Marie-Louise Fort, maire de Sens, a déjà récolté plus de 100 signatures.

« Comme beaucoup de personnes, je me suis rendue dans des zoos, dans des cirques... sans trop me poser de questions et en appréciant simplement l'aspect divertissant de ces spectacles » avoue Sandrine. Mais il y a quelques années, la Sénonaise a décidé de ne plus cautionner l'exploitation des animaux quels que soient les domaines. Elle estime même qu'« en France, nous sommes malheureusement très en retard sur beaucoup de terrains et perpétons encore des traditions déjà révolues dans de nombreux pays : corrida, chasse à courre, gavage des oies et canards pour ne citer que quelques exemples ».

Pour l'heure, 28 pays ont déjà fait ce choix éthique. Au Portugal, en Roumanie ou encore en Autriche, l'interdiction est totale. En Chine, l'interdiction concerne les zoos publics. En Allemagne, la chambre haute du parlement avait interdit en 2011 éléphants, girafes et hippopotames dans les cirques et certaines communes ont dit non aux cirques avec animaux. Le Royaume-Uni a annoncé en mars dernier que tous les cirques avec animaux seront interdits d'ici 2020. La ville de New-York les a proscrits en 2017. En France, 106 communes ont dit non, surtout dans le nord du pays. En revanche, aucune initiative du gouvernement qui se contente de rencontres avec les cirques et les associations de défense animale. Le Ministère de l'Ecologie avait pris un arrêté en mars 2011 afin de réglementer la détention d'animaux, remplaçant en partie l'arrêté du 21 août 1978. Mais il ne concerne que les cirques itinérants et ne dresse qu'une petite

liste des espèces exploitables. Pour les autres animaux, il suffit aux cirques de justifier de l'intérêt artistique de leur exploitation pour obtenir une dérogation délivrée par les préfetures. Ainsi, des cirques comme le Grand Cirque Royal (famille Kerwich) furent autorisés à utiliser animaux tels que les hippopotames.

Pourtant, les acteurs de la protection animale comme le « Comité de Vigilance et d'action pour le bien-être Animal » dénoncent les risques de confinement de l'hippopotame et de bien d'autres espèces. Diverses études ont démontré que « les systèmes de détention ont tendance à mener à des privations de stimuli conduisant à l'apathie physique (dépression, passivité et soumission) accompagnée de déviances du comportement et même de névroses ». Pour l'association Code Animal, « la captivité heureuse » n'est qu'un « retour d'une rhétorique du passé ». Elle note par ailleurs une similitude avec l'argument « Pour les sauver, enfermons-les ! », utilisé à propos des esclaves au 17^{ème} siècle.

« À mon niveau, je soutiens les associations œuvrant à l'échelle nationale tout en lançant cette pétition pour tenter de faire bouger les mentalités dans ma commune » explique Sandrine déjà très impliquée dans cette lutte et bénévole pour Sea Shepherd. La pétition lancée par Sandrine a pour vocation de sensibiliser la municipalité qui accueille encore ce type de cirques ainsi que la population sénonaise. Elle a déjà récolté plus de 100 signatures. Fort heureusement, le monde du cirque a lui-même décidé d'évoluer, offrant ainsi aux communes une nouvelle perspective. Certains dompteurs, tels que André-Joseph Bouglione, ont raccroché leur fouet. Le cirque Bouglione a d'ailleurs lancé son premier éco-cirque sans animaux en mai. ■

Floriane BOIVIN